

Le bulletin qui vous renseigne en matière de retraite, d'assurance collective et autres secteurs d'activité liés aux ressources humaines.

Septembre 2011 – Volume 1, numéro 6

Le CELI collectif, y avez-vous songé ?

Depuis 2009, si vous êtes un Canadien âgé de 18 ans ou plus (19 ans dans certaines provinces), vous pouvez bénéficier d'un avantage fiscal additionnel en versant 5 000 \$ par année dans un Compte d'épargne libre d'impôt (CELI). Si vous n'avez pas encore de CELI, sachez que vous n'avez perdu aucun droit car, tout comme le REER, les cotisations non versées augmentent l'espace fiscal disponible. Vous pourriez ainsi verser 15 000 \$ en 2011, soit 5 000 \$ pour chacune des 3 années depuis 2009. Contrairement au REER, la cotisation est non déductible d'impôt, cependant, le montant accumulé (capital et intérêt) ne sera jamais imposé, et ce, même lors des retraits.

Le CELI est intéressant à plusieurs égards, notamment car :

→ La cotisation admissible est identique pour tous

Peu importe que votre revenu soit élevé ou faible, ou que le régime de retraite de votre employeur soit généreux ou non, vous pourrez cotiser annuellement 5 000 \$ à votre CELI et ce même après 71 ans. Il est prévu que la cotisation admissible de 5 000 \$ augmente par tranche de 500 \$ selon l'inflation.

→ Le CELI offre une grande flexibilité

Vous pouvez retirer des sommes de votre CELI sans être imposé, mais il faut rester vigilant, car vous pourriez être pénalisé selon vos choix de placement. Un des principaux avantages du CELI réside dans le fait que l'année qui suit un retrait, vous récupérez la marge CELI. Par exemple, en cotisant le maximum, vous aviez accumulé 12 500 \$ dans votre CELI et retiré une somme de 8 000 \$ en 2010 pour payer les rénovations de votre maison. En 2011, vous pourrez cotiser alors 13 000 \$, soit le 5 000 \$ annuel auquel s'ajoute votre retrait de 8 000 \$. De plus, il n'y a pas d'obligation ni de délai pour remettre les sommes retirées.

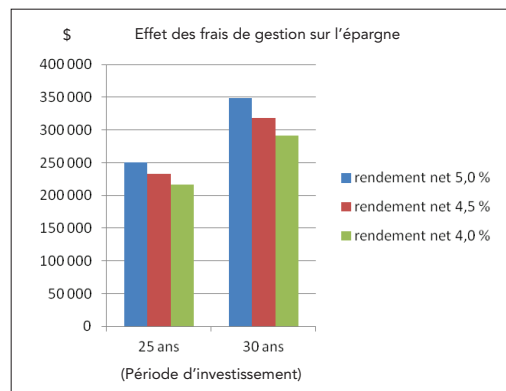
→ Les retraits n'affectent pas vos revenus

Contrairement aux retraits de votre REER, les retraits au CELI ne constituent pas des revenus et n'ont ainsi aucun effet sur l'impôt à payer ni sur le niveau de pension de sécurité de vieillesse que vous recevrez. Ainsi des stratégies de décaissement pourront être mises en place afin de privilégier dans certains cas des retraits REER avant 65 ans et des retraits CELI après 65 ans.

CELI collectif

Dans le contexte où les employeurs souhaitent attirer et retenir la main d'œuvre qui se raréfie, un CELI collectif pourrait bonifier

les produits collectifs offerts aux employés. Outre les avantages d'un CELI individuel, le CELI collectif permet de réduire de façon importante les frais de gestion de placement et procure ainsi un rendement après frais des plus intéressants pour les employés. Parfois le régime de retraite fait en sorte que les employés ont peu de marge REER. Le REER collectif ne représente donc pas toujours une offre alléchante pour les employés. Toutefois, puisque tous les employés auront de la marge CELI, les employeurs devraient de plus en plus considérer l'option d'un CELI collectif et ainsi favoriser l'épargne par le biais de prélèvement automatique sur la paye. En comparant l'épargne collective à l'épargne individuelle, il est commun de voir des frais de gestion réduits de 1 %. Vous aurez vite compris que des frais moindres signifient un rendement supérieur. Le graphique suivant illustre l'effet d'un rendement annuel net des frais de 5 % en comparaison à 4,5 % ou 4 % sur les sommes accumulées dans un CELI en supposant le versement de 5 000 \$ au début de chaque



année pendant 25 et 30 ans.

Plus la période d'investissement est longue, plus l'effet d'un meilleur rendement net se fait sentir. On peut ainsi constater que sur une période

de 25 ans, avec un rendement de 5 %, un employé aurait accumulé 250 570 \$. Avec des frais de gestion de 1,0 % plus élevés cet employé aurait accumulé 34 000 \$ de moins et 57 000 \$ de moins sur 30 ans.

De la même façon, si un employé investi un montant unique de 5 000 \$ et en supposant un rendement annuel de 5 %, il aura accumulé 16 930 \$ 25 ans plus tard mais seulement 13 330 \$ si les frais de gestion sont supérieurs de 1 %, ce qui signifie qu'il aura payé 3 600 \$ de frais additionnels, soit 72 % de l'investissement initial!

Les employeurs peuvent donc sans grands efforts procurer à leurs employés l'avantage d'épargner plus facilement et de bénéficier de réduction de frais.

Veillez noter que des renseignements complémentaires à ce sujet apparaitront dans un article qui sera publié, au cours des prochaines semaines, dans la revue en ligne Avantages.

Au 31 août 2011

Rendements des Indices des marchés financiers

(annualisés pour les périodes de plus d'un an)

	Mensuel	Trimestre à date	Année à date	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	10 ans
Indice des prix à la consommation (Canada)	0,2 %	-0,4 %	2,1 %	2,7 %	2,3 %	1,2 %	1,8 %	2,0 %
Taux de change \$ CA / \$ US	-2,5 %	-1,4 %	1,7 %	8,7 %	5,9 %	2,8 %	1,9 %	4,7 %
Marché canadien des obligations								
Dex Bons du Trésor (91 jours)	0,1 %	0,8 %	0,7 %	0,9 %	0,7 %	1,0 %	1,6 %	2,5 %
Dex Univers	1,2 %	3,2 %	5,5 %	5,4 %	6,5 %	6,7 %	6,9 %	6,4 %
Dex Court Terme	0,8 %	1,7 %	3,5 %	3,3 %	4,0 %	5,1 %	5,6 %	5,1 %
Dex Moyen Terme	1,4 %	3,9 %	6,7 %	6,2 %	7,6 %	8,0 %	8,1 %	7,0 %
Dex Long Terme	1,8 %	5,7 %	8,3 %	9,0 %	10,6 %	9,1 %	8,6 %	8,2 %
Dex Rendement Élevé	-2,1 %	-1,2 %	2,7 %	7,4 %	12,7 %	10,4 %	8,8 %	8,8 %
Dex Rendement Réel	-1,5 %	3,3 %	8,1 %	12,7 %	12,5 %	7,6 %	9,6 %	9,1 %
Marché canadien des actions								
S&P/TSX Composé	-1,2 %	-3,7 %	-3,5 %	9,9 %	11,3 %	0,4 %	1,2 %	8,1 %
S&P/TSX Actions	-1,2 %	-3,8 %	-4,1 %	9,1 %	10,3 %	0,2 %	0,5 %	s. o.
S&P/TSX Fiducies de revenu	0,0 %	-0,3 %	14,6 %	32,9 %	31,1 %	7,8 %	11,9 %	15,6 %
S&P/TSX 60	-0,5 %	-4,4 %	-3,8 %	7,6 %	8,4 %	-1,2 %	0,5 %	7,8 %
MSCI Canada Croissance	-1,0 %	-3,1 %	-6,4 %	6,8 %	8,5 %	-5,1 %	-0,1 %	8,2 %
MSCI Canada Valeur	-1,2 %	-5,5 %	-2,3 %	9,0 %	8,9 %	3,7 %	1,1 %	7,3 %
BMO Petites Capitalisations	-4,6 %	-3,9 %	-7,9 %	18,8 %	26,3 %	9,8 %	4,3 %	11,2 %
Marché étranger des actions (\$ CA)								
S&P 500	-3,0 %	-6,0 %	-3,4 %	9,0 %	5,3 %	-2,2 %	-4,4 %	-1,9 %
MSCI EAEO	-6,7 %	-9,2 %	-7,6 %	1,2 %	-2,1 %	-5,6 %	-7,7 %	0,3 %
MSCI Monde	-4,6 %	-7,4 %	-5,5 %	5,3 %	1,8 %	-4,0 %	-5,9 %	-1,0 %
MSCI Tous	-4,9 %	-7,5 %	-6,1 %	4,6 %	2,5 %	-3,3 %	-5,4 %	-0,2 %
MSCI Marchés émergents	-6,6 %	-7,9 %	-9,8 %	0,6 %	7,5 %	2,5 %	-0,6 %	11,1 %
Portefeuille de référence (Dex Univers / S&P/TSX / MSCI Monde)								
40 % / 30 % / 30 %	-1,3 %	-2,1 %	-0,5 %	6,9 %	6,7 %	2,0 %	1,6 %	4,9 %
45 % / 27,5 % / 27,5 %	-1,1 %	-1,6 %	0,0 %	6,8 %	6,7 %	2,4 %	2,1 %	5,1 %
50 % / 25 % / 25 %	-0,9 %	-1,2 %	0,5 %	6,7 %	6,7 %	2,8 %	2,6 %	5,2 %
55 % / 22,5 % / 22,5 %	-0,7 %	-0,8 %	1,0 %	6,6 %	6,7 %	3,3 %	3,0 %	5,4 %
60 % / 20 % / 20 %	-0,5 %	-0,3 %	1,5 %	6,4 %	6,7 %	3,7 %	3,5 %	5,5 %

Depuis plus de 40 ans, Optimum Actuaire & Conseillers inc. offre des solutions personnalisées et de haut standard en actuariat conseil. La société est membre du Groupe Optimum, un groupe financier privé d'envergure internationale détenu par des intérêts québécois.

Pour de plus amples renseignements ou si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre conseiller OPTIMUM ou avec François Desrochers au 514 288-1620, poste 148.

Retraite ♦ Gestion d'actifs ♦ Assurance collective ♦ Santé et sécurité du travail ♦ Gestion de risques

Montréal – 425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1120, Montréal, H3A 3G5

Québec – 825, boul. Lebourgneuf, bureau 408, Québec, G2J 0B9

© Marque de commerce de Groupe Optimum inc. utilisé sous licence.